



Compte-rendu synthétique
du Conseil de l'école doctorale Matisse
du 07 février 2014

Ordre du jour

- 1/ pré-ventilation des contrats doctoraux MESR 2014 classiques
- 2/ informations et questions diverses

Ont assisté à cette réunion (ou ont été représentés ou excusés)

Bachir Bekka, Jean-Marc Jézéquel, Éric Pottier, Lotfi Senhadji, Jean-Marie Bonnin, Dominique Dehay (excusé), M'hamed Drissi (excusé), Michel Hurfin, Bernard Jouga, Claude Labit (excusé), Jérôme Pagès (excusé), Valentin Patilea, Michel Pierre (excusé), Amar Kachenoura, Oussama Lazrak (excusé), Riham Nehmeh (excusée), Gwezheneg Robert, Hanan Salam (excusée), Tristan Vaccon, Cristina Gomila (excusée), Jean-Jacques Hennin (excusé), Patrick Potier, Guy Richard (représenté par Philippe Bataille), Sylvain Barré (excusé), Pierre Cointe (excusé), Catherine Marque (excusée), Anne Philippe (excusé), César Viho, Jean-Marie Lion

1/ Pré-ventilation des contrats doctoraux MESR 2014 classiques

En 2013, toutes écoles doctorales confondues, Rennes 1 a bénéficié de 67 contrats MESR classiques et l'INSA de 5. Matisse recevait 22 de ces 72 contrats, 19 de Rennes 1 et 3 de l'INSA.

En 2014 Rennes 1 bénéficie de 60 contrats MESR classique et l'INSA de 9. L'université réserve un contrat pour SDLM en soutien à un projet entre la Bretagne et les Pays de la Loire et en retient 10 au titre de la politique d'établissement dont 2.5 pour Matisse. Les projets Matisse retenus à ce titre sont les projets « Christophe Dupont/Irmar », « Carlos Bader/letr » en soutien aux collègues récemment recrutés et « Emmanuel Jacques-Tayeb Mohamed-Brahim(IETR)&Yann Molard(ISCR) et Hervé Folliot(Foton) » qui est un projet entre SDLM 50% et Matisse 50%. Les 49 contrats restants sont répartis par le bureau du CS entre les 4 écoles de la façon suivante : 8 pour SHOS, 13 pour SDLM, 13 pour VAS et 15 pour Matisse.

L'INSA réserve 2 contrats pour sa politique d'établissement, attribue 4 contrats à Matisse et 3 à SDLM.

Finalement, sous réserve d'approbation par le CS de Rennes 1, Matisse bénéficie de 21.5 contrats MESR classiques sûrs (17.5 Rennes 1 et 4 INSA) auxquels pourra s'ajouter 1 (voire 2) contrat relevant de la politique d'établissement de l'INSA.

Suivant les recommandations du conseil de direction de l'école en janvier il est proposé de répartir les 21.5 contrats MESR classiques sûrs (sans intégrer les contrats politique d'établissement de l'INSA) selon la clé suivante:

1/ Pondération 50% HDR, 25% nombre de soutenances sur les 4 dernières années civiles, 25% répartition des contrats MESR classiques de l'année dernière. Pour gérer les restes on les corrige avec les restes de l'année dernière (delta). Priorité aux plus forts restes corrigés.

2/ Mutualisation des contrats provenant de Rennes 1 (tous les contrats MESR classiques y compris les « politique d'établissement » et de l'INSA (non compris les « politique d'établissement »).

Cette clé de répartition donne la ventilation brute suivante :

EST 3.85, ISA 10.59, MAM 6.04, TSI 1.02

Il est convenu de retenir la répartition suivante :

EST 3.5 / reste -0.35 (bonus), ISA 11 / reste 0.41 (malus), MAM 6 / reste -0.04 (bonus), TSI 1 / reste -0.02 (bonus)

Les restes seront recalculés au printemps après la mise à jour des effectifs HDR des unités.

Le conseil est informé que Rennes 1 et l'INSA demandent que les doctorants qui bénéficieront de ces contrats soient contractuels de l'établissement porteur du contrat et soient inscrits dans cet établissement.

2/ Informations et questions diverses

L'Ecole Normale Supérieure de Rennes vient d'être inaugurée.

Jean-Marie Lion signale qu'il a démissionné de sa fonction de chargé de mission Amethis au sein de l'UEB (logiciel de gestion des doctorants développé par l'UEB) n'ayant pas d'espoir que ses préconisations d'évolution du logiciel soient suivies : actuellement les écoles doctorales n'ont accès qu'en lecture aux informations stockées par Amethis, elles ne peuvent pas alimenter directement le logiciel par liste ou même manuellement et il semble impossible qu'il y ait un changement.

Le conseil est informé du souhait de la commission HDR de Rennes 1 que les candidats à l'HDR proposent parmi les rapporteurs potentiels au moins une femme et au moins un homme. Le conseil, qui est favorable aux mesures en faveur de la parité, considère que cette recommandation est essentiellement irréaliste dans les sections 25, 26, 27, 61 et 63 étant donné la très faible proportion de PR, de DR ou d'HDR femmes dans ces disciplines: par exemple en 2009 chez les PR on compte 6.9% de femmes en 25, 14.3% en 26, 19.5% en 27, 9.9% en 61 et 8.9% en 63 (source : Etudes et regards statistiques, Démographie des enseignants de l'enseignement supérieur, Année universitaire 2009-2010, MESR). Le conseil pense qu'il serait plus réaliste de demander la présence d'au moins une femme et d'au moins un homme dans les jurys d'HDR. La position du conseil sera transmise au conseil scientifique de Rennes 1.

Gwezheneg Robert demande pourquoi l'école doctorale renonce à verser des subventions pour des rencontres scientifiques organisées par les doctorants alors qu'elle ont été encouragées l'automne dernier. Jean-Marie Lion explique que la raison est budgétaire (voir compte-rendu du conseil de direction de janvier). Cependant, depuis ce conseil, deux dépenses initialement prévues en 2014 sont finalement annulées : en effet d'une part les doctorales sont reportées en 2015, d'autre part les 12 heures de cours réalisées par Ghislaine Gueudet (ESPE Bretagne) en 2012 ont déjà été payées par l'UFR Maths (où elle faisait d'autres interventions). Il est proposé que les 3044 euros ainsi libérés soient affectés à hauteur de 500 euros par événement à des rencontres scientifiques organisées par des doctorants (1 IETR, 1 IRISA, 1 INRIA, 1 IRMAR et 1 LTSI). Pour répondre à une demande de l'IETR Il est aussi proposé de passer à 18 voire 24 heures le volume de compléments scientifiques organisés par l'IETR.

Jean-Marc Jézéquel demande comment sont organisés pratiquement les cours doctoraux. Il est répondu que chaque laboratoire est chargé d'arrêter le planning avec les intervenants qu'il propose et de réserver les salles. Ensuite, Matisse communique ces informations pratiques via la lettre hebdomadaire.

Le conseil est informé de la publication récente de plusieurs études sur la formation doctorale, les doctorants et les docteurs :

1/ Rapport 1429 sur l'enseignement supérieur et la vie étudiante, député E. Bréhier
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2014/a1429-tlX.pdf>

2/ Les docteurs : une longue marche vers l'emploi stable, J. Calmand, Bref 316, CEREQ

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Les-docteurs-une-longue-marche-vers-l-emploi-stable>

3/ L'insertion des docteurs - Interrogation en 2012 des docteurs diplômés en 2007, J. Calmand, I. Recotillet, Net.Doc 115, CEREQ

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/L-insertion-des-docteurs-Interrogation-en-2012-des-docteurs-diplomes-en-2007>

4/ Good practice elements in doctoral training (2014, League of Eur. Research Univ.)

http://www.leru.org/files/publications/LERU_AP_15_Good_practice_elements_in_doctoral_training_2014.pdf

Prochaines réunions

conseil de l'école doctorale le 7 juillet à 14h

conseil de direction de l'école le 6 juin à 14h

Annexe : données statistiques 2013

Les inscriptions 2013-2014 n'étant pas encore toutes transmises à l'école doctorale, ne sont publiées ici que les soutenances.

Les soutenances depuis 2014

Thèses	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
F	17	18	20	18	23	23	26	26	16	31
H	64	95	72	88	101	93	122	103	116	120
Total	81	113	92	106	124	116	148	129	132	151

Les cotutelles soutenues depuis 2004

Thèses en cotutelle	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
F	0	1	1	1	2	4	3	3	5	5
H	0	4	2	5	12	6	9	10	9	12
Total	0	5	3	6	14	10	12	13	14	17

Les thèses 2013 par établissement

Thèses en 2013 par étab.	Total	F	H
AGROCAMPUS	1	1	0
ENS RENNES	9	3	6
INSA	20	1	19
RENNES1	98	17	81
RENNES2	0	0	0
SUPELEC	10	4	6
TELECOM BRETAGNE	13	5	8
Matisse	151	31	120

Les thèses 2013 par laboratoire

Thèses en 2013 par labo	Total	F	H
IETR	34	6	28
IRISA et INRIA et TB	87	18	69
IRMAR	18	4	14
LTSI	12	3	9
Matisse	151	31	120